

PARCOURS DE FORMATION











☐ Inscription





- □ Formation théorique
 Cours de code
 Heures min. à effectuer :
- Tests
- Heures min. à effectuer :
- Alternance de théorie et de pratique





Examen Théorique





☐ Heures de conduite Heures min. à effectuer :





- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée











Examen pratique

COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE PARCOURS PRATIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler**:

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...)
- de nuit

Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- □ L'éco-conduite
- □ Les priorités
- □ Alcool et stupéfiants
- ☐ Défaut de port de la ceinture de sécurité
- ☐ Les règles de circulation

- lacksquare La signalisation
- $f\square$ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers Le partage de l'espace public
- ☐ Vitesse
- Distracteurs
- ☐ Spécificité du groupe lourd
- ☐ Spécificité du 2 roues